RCS : ST QUENTIN
Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 00002
Numéro SIREN : 585 980 022
Nom ou dénomination : CLESENCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2021 sous le numéro de dépôt 766

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN
Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

CLESENCE
12 boulevard Roosevelt
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : CLESENCE

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 12 boulevard Roosevelt
02100 Saint-Quentin

Numéro RCS : 585 980 022
Numéro Gestion : 1959B00002

Numéro du Dépôt : 2021R000766 (2021 776)

Date du dépôt : 11/03/2021

1 - Type d'acte : Ordonnance
désignation commissaire à la fusion de la société UNILOGI PARTICIPATIONS par la société CLESENCE
Date de l'acte : 04/03/2021

-

Délivré à Saint-Quentin le 11 mars 2021

Le Greffier,

Clésence
Groupe ActionLogement

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN
REÇU LE
- 2 MAR. 2021
Le Greffier du Tribunal

UNILOGI PARTICIPATIONS

REQUETE CONJOINTE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION

Le 26 Février 2021

Monsieur le Président,

Nous soussignons,

Monsieur Philippe POURRIER, agissant en qualité de Directeur Général Adjoint de la société **CLESENCE**, et ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par Monsieur Eric Efraim BALCI agissant en qualité de Directeur Général de ladite société, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2018,

et

Monsieur Eric Efraim BALCI, agissant en qualité de représentant permanent de la société **SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE UNILOGI - SAI UNILOGI**, Présidente de la société **UNILOGI PARTICIPATIONS,** SAS, nommée à cette fonction par délibération de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ont l'honneur de porter à votre connaissance qu'un projet de fusion par absorption de la société UNILOGI PARTICIPATIONS par la société CLESENCE est actuellement à l'étude ; projet dont les principales caractéristiques des sociétés concernées et des opérations envisagées sont présentées ci-après.

Nous avons l'honneur de vous demander, en conséquence, de bien vouloir conformément aux articles L.236-10, L.225-147, R.225-7, R.236-6 et R.236-7 du Code de commerce, désigner un commissaire à la fusion qu'il vous plaira ayant pour mission :

- d'une part, de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés CLESENCE et UNILOGI PARTICIPATIONS sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, et d'émettre un rapport indiquant :
 - la ou les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé,
 - le caractère adéquat de cette ou ces méthodes en l'espèce ainsi que les valeurs auxquelles chacune de ces méthodes conduit, un avis étant requis sur l'importance relative donnée à ces méthodes dans la détermination de la valeur retenue,
 - les difficultés particulières d'évaluation s'il en existe ;

- d'autre part, d'apprécier la valeur des apports de la société UNILOGI PARTICIPATIONS à la société CLESENCE et d'établir le rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

A cette occasion, nous vous proposons, sous réserve de votre appréciation, la désignation de Monsieur Arnaud DHAUSSY du cabinet AEQUITAS situé 9 rue Delesalle P.A. du Pré Catelan 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE, étant précisé que Monsieur DHAUSSY n'est soumis à aucune incompatibilité.

Monsieur DHAUSSY a déjà connaissance d'une des sociétés concernées par cette fusion ; il a, en effet, été précédemment désigné en qualité de commissaire à la fusion dans les opérations de fusion-absorption de la société PICARDIE HABITAT par la société CLESENCE, conformément aux ordonnances de désignation dont vous voudrez bien trouver copie en annexe à cette lettre.

Les sociétés concernées par cette opération souhaiteraient que cette opération soit réalisée au plus tard le **22 juin 2021** (date de l'Assemblée Générale de la société absorbée UNILOGI PARTICIPATIONS, l'Assemblée Générale de la société absorbante CLESENCE étant prévue le 29 juin 2021).

En conséquence, nous avons l'honneur de solliciter de votre part toute la diligence nécessaire afin que ladite désignation soit faite dans les meilleurs délais.

Philippe POURRIER

Directeur Général Adjoint
CLESENCE

Eric Efraim BALCI
SAI UNILOGI
Présidente
UNILOGI PARTICIPATIONS

Clésence
Groupe ActionLogement

PROCURATION

Je soussigné,

Monsieur **Eric Efraim BALCI**,
Né le 9 décembre 1976 à KARS (Turquie),

Agissant en qualité de Directeur Général de la société **CLESENCE,** au capital de 56 435 264 euros, dont le siège social est situé 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT QUENTIN sous le numéro 585 980 022, nommé à cette fonction par le Conseil d'administration du 20 septembre 2018, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société,

Délègue tous pouvoirs à **Philippe POURRIER**, Directeur Général Adjoint de CLESENCE, né le 06 octobre 1963 à SAINT QUENTIN (02)

à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société CLESENCE, la requête conjointe en vue de la désignation d'un Commissaire à la fusion dans le cadre du projet de fusion absorption de la société UNILOGI PARTICIPATIONS par la Société CLESENCE.

A SAINT QUENTIN
Le 26 février 2021

Eric Efraim BALCI
Directeur Général

PROJET DE FUSION ABSORPTION DE LA SAS UNILOGI PARTICIPATIONS PAR LA SA HLM CLESENCE

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES SOCIETES ET DES OPERATIONS ENVISAGEES

I. – CLESENCE

Société anonyme d'HLM au capital de 56 435 264 euros, dont le siège social est situé 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN, SIREN n° 585 980 022, RCS de SAINT QUENTIN, ayant pour activité principale :

la construction en vue de la location ou et de l'accession à la propriété et la gestion d'habitations à loyer modéré réalisées dans les conditions et pour l'application de la législation sur les HLM, soit l'acquisition, la vente ou la location d'habitations à loyer modéré.

L'objet social de la société est conforme à celui prévu par les clauses-types des Sociétés d'HLM, telles qu'annexées à l'article R.422-1 du CCH

Président du conseil d'administration : Madame Pascale SEBILLE demeurant 9 rue Haute 02250 VOYENNE

Directeur Général : Monsieur Eric Efraim BALCI demeurant 8 rue du 18 Juin 1940 94700 MAISONS-ALFORT.

II. –UNILOGI PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 2 663 200 euros, dont le siège social est situé 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN, SIREN n° 410 323 653, RCS de SAINT QUENTIN, ayant pour activité principale :

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes les sociétés, tous groupements d'intérêt économique, toutes Associations, et plus généralement, quel qu'en soit le statut, dans toutes entreprises ou tous organismes concourant, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, seuls ou avec d'autres, au logement des salariés ;

- la mise en œuvre de tous moyens, notamment financiers, ainsi que toute activité de services propres à faciliter ou à développer l'activité économique des personnes morales énumérées ci-dessus ainsi que de toutes sociétés, ayant avec elle directement ou indirectement, des liens de capital et concourant au logement des salariés ;

Président : SAI UNILOGI, société anonyme ayant son siège social à SAINT QUENTIN (02100) 12 boulevard Roosevelt, immatriculée au RCS de SAINT QUENTIN sous le numéro 310 325 493, représentée par Monsieur Eric Efraim BALCI demeurant 8 rue du 18 Juin 1940 94700 MAISONS-ALFORT.

III. - Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Les commissaires aux comptes de la société **CLESENCE** sont :

Titulaire : SAS Pricewaterhousecoopers PME Commissariat aux Comptes située 5M Les Jardins de L'Hôtel Dieu 6 place Arnaud Bisson 02100 SAINT-QUENTIN

Suppléant : Néant.

Les commissaires aux comptes de la société **UNILOGI PARTICIPATIONS** sont :

Titulaire : SAS Pricewaterhousecoopers PME Commissariat aux Comptes située 5M Les Jardins de L'Hôtel Dieu 6 place Arnaud Bisson 02100 SAINT-QUENTIN

Suppléant : Néant

Les commissaires aux comptes de la société holding **ACTION LOGEMENT IMMOBILIER** sont :

Titulaires :

KPMG SA située Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS La Défense Cedex

GRANT THORNTON située 29 rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE

Suppléants :

SALUSTRO REYDEL située Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 PARIS La Défense Cedex

IGEC située 22 rue Garnier 92200 NEUILLY SUR SEINE

IV. - Éléments permettant d'apprécier l'importance de chacune des sociétés

Montant en K€	**CLESENCE**	**UNILOGI PARTICIPATIONS**
- Chiffre d'affaires	238 059	0
- Capitaux propres	761 934	8 428
- Total du bilan	2 330 211	8 489
- Salariés	707	0
Ces chiffres correspondent aux montants figurant dans les comptes des sociétés au 31 décembre 2019.		

V. - Motifs de l'opération

Cette opération s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques définies au sein du Groupe ACTION LOGEMENT de rationalisation et de simplification.

Ainsi, depuis la réforme du groupe, ACTION LOGEMENT IMMOBILIER assure désormais le rôle de

holding en détenant l'ensemble des participations des structures immobilières d'Action Logement Groupe, sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif principal est de faire de CLESENCE un opérateur de premier plan sur la Région des Hauts de France capable de s'adapter à la réforme structurelle du modèle économique du logement social, et un acteur incontournable de l'économie locale et du développement urbain sur nos territoires tout en rationalisant le groupe.

Cet opérateur disposera d'une taille significative pour répondre aux attentes des locataires et des salariés des entreprises participant à l'effort de collecte mais également des grandes collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire des Hauts de France.

La complémentarité des territoires et de nos talents conjugués permettra à cette nouvelle entité d'être plus à même de mieux résister sur les territoires en déprises grâce à l'apport des secteurs en développement et de réaliser des économies de frais de gestion en confortant nos expertises métiers.

VI. Évaluation approximative du patrimoine de la société UNILOGI PARTICIPATIONS

Pour le calcul du rapport d'échange, les sociétés CLESENCE et UNILOGI PARTICIPATIONS seront évaluées, sous toutes réserves, sur la base des comptes annuels définitifs arrêtés au 31 décembre 2020. La rémunération des actionnaires de la société absorbée sera fixée sur la base du rapport d'échange entre les actions de cette société et celles de la société absorbante, établi à la date d'effet du transfert, en fonction des capitaux propres réévalués concernant la société absorbante.

Du fait que les deux Sociétés sont sous contrôle commun de la SAS ACTION LOGEMENT IMMOBILIER au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et sous toutes réserves, les apports effectués par la Société absorbée seront transcrits dans les comptes de la Société absorbante à leur valeur comptable, conformément aux dispositions du Règlement du Comité de la Réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004.

Numéro dépôt : D 2021 01004 2 Numéro affaire 2021 0 21 191

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

ORDONNANCE DESIGNATION COMMISSAIRE A LA FUSION

NOUS, Daniel BRUDI, Président du tribunal de commerce de Saint-Quentin,
Assisté de Louis-Dominique RENARD, Greffier du tribunal,

Vu la requête conjointe qui précède présentée par Monsieur Philippe POURRIER, agissant en qualité de Directeur Général Adjoint de la société CLESENCE, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2018, et de Monsieur Éric Éphraïm BALCI, représentant permanent de la Société Anonyme UNILOGI, Président de la Société UNILOGI PARTICIPATION, nommé à cette fonction par décision du 18.09.2020, à l'effet de désigner un commissaire à la fusion,

Vu les articles L.236-10, L.225-147, R.225-7, R.236-6 et R.236-7 du Code de commerce,

ATTENDU que la mesure sollicitée est recevable et fondée,

PAR CES MOTIFS :

NOMMONS Monsieur Arnaud DHAUSSY du cabinet AEQUITAS situé 9 rue Desesalle, PA du Pré Catelan 59110 LA MADELEINE en qualité de commissaire à la fusion des sociétés :

CLESENCE, Société anonyme d'HLM au capital de 56 435 264 euros, dont le siège social est situé 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN, SIREN n° 585 980 022, RCS de SAINT QUENTIN, ayant pour activité principale :

UNILOGI PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 2 663 200 euros, dont le siège social est situé 12 boulevard Roosevelt 02100 SAINT QUENTIN, SIREN n° 410 323 653, RCS de SAINT QUENTIN, lequel commissaire à la fusion aura pour mission :

d'une part, de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés CLESENCE et UNILOGI PARTICIPATIONS sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, et d'émettre un rapport indiquant la ou les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé, le caractère adéquat de cette ou ces méthodes en l'espèce ainsi que les valeurs auxquelles chacune de ces méthodes conduit, un avis étant requis sur l'importance relative donnée à ces méthodes dans la détermination de la valeur retenue, les difficultés particulières d'évaluation s'il en existe,
d'autre part, d'apprécier la valeur des apports de la société UNILOGI PARTICIPATIONS à la société CLESENCE et d'établir le rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

DISONS qu'une expédition de la présente ordonnance sera déposée en annexe du registre du commerce et des Sociétés, de chacune des sociétés concernées.

DISONS que les dépens, liquidés pour frais de greffe à la somme de 42.14 € seront à la charge des requérants.

DONNEE en notre cabinet, le 4.03.2021

ET NOUS avons signé avec le greffier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST QUENTIN * 02100 *

Le Greffier
Louis-Dominique RENARD

Le Président,
Daniel BRUDI